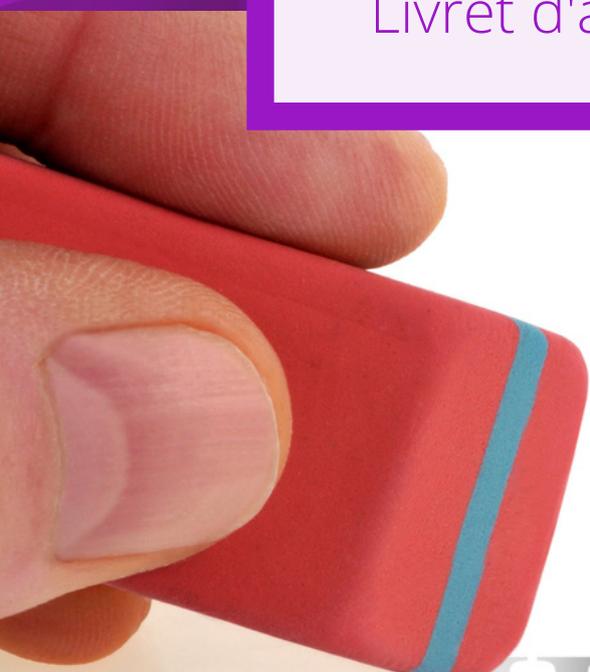


Apprenants en Situation de Handicap

V1-10/01/2023

Livret d'accueil complémentaire



HANDICAP

Complément livret d'accueil PSH

Sommaire

I. INTRODUCTION

II. L'ORGANISATION QUE NOUS ADOPTONS POUR FACILITER L'ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Tout d'abord, qu'appelle-t-on handicap ?
- Qui pourra m'aider ?
- Comment cela se passe-t-il concrètement ?

III. NOTRE PHILOSOPHIE D'APPRENTISSAGE ET DE TRANSMISSION.

- Les formateurs
- Nos équipements
- Comment se passe l'accueil des personnes en situation de handicap ?

I-Introduction

Vous trouvez dans ce guide toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation au sein de notre établissement. Nous espérons que votre formation se passera conformément à vos souhaits.

Notre noyau de cohérence est constitué de formateurs et de conseillers à votre disposition pour prendre en compte toutes vos contraintes. Nous optimisons en permanence notre site afin d'en assurer l'accès simple et efficace à tous.

Tous nos partenaires sont lignés pour vous faciliter la vie et vous assurer une expérience sur notre site optimale.

A ce titre nous avons trois objectifs majeurs :

- Réaliser un SEO (search engine optimization) qui nous permet d'être retrouvé facilement par les moteurs de recherche.
- Avoir un suivi individualisé des personnes afin de leur donner toutes les chances de bien suivre leurs formations et les tests associés.
- Rendre accessible facilement le site par l'ensemble des personnes, y compris les personnes pour lesquelles des difficultés particulières pourraient en d'autres circonstances être rencontrées.

II. L'ORGANISATION QUE NOUS ADOPTONS POUR FACILITER L'ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Tout d'abord, qu'appelle-t-on handicap ?

La définition du handicap est souvent mal comprise ou mal utilisée. Pourtant il existe des critères précis qui permettent de le caractériser :

- Un souci de santé qui impacte la vie de la personne et restreint sa vie sociale.
- Une limitation dans l'activité quotidienne des personnes en raison de troubles mentaux, psychiques, physiques, moteurs ou sensoriels.
- Une difficulté voire une impossibilité pour une personne de vivre dans un espace non spécifiquement aménagé en raison de problèmes sensoriels, moteurs, ou mentaux. Cela est souvent caractérisé par des difficultés à se mouvoir seul, à comprendre ou à se faire comprendre.

Pour avoir les meilleurs conseils et un accompagnement le plus adapté, nous vous conseillons vivement de disposer d'un document pouvant montrer et décrire précisément la situation de handicap dans laquelle vous vous trouvez, ou à défaut les démarches que vous avez actuellement engagées pour le faire reconnaître.

Afin de vous aider dans ce sens, vous pourrez trouver plus bas les organismes qui vous permettront d'obtenir ces différentes preuves et descriptions. Quand vous serez reçu par le pôle Handicap, ce type de document vous sera demandé.

- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé : c'est un document qui transcrit une décision de l'administration. Elle permet aux personnes handicapées d'attester de leur situation et de bénéficier des dispositifs en vigueur pour les aider. Elle est délivrée par les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées)
- La MDPH peut aussi vous fournir le cas échéant un Projet Personnalisé de Scolarisation afin d'aider les personnes dans leur formation initiale ou lors de leur formation continue.
- La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) peut vous permettre d'accéder à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Comme son nom l'indique, il s'agit d'une aide assurant un socle de ressources aux personnes en situation de handicap.
- Ce même organisme peut aussi délivrer allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Elle est destinée aux parents ayant à charge un enfant de moins de 20 ans s'il se trouve dans une situation de handicap.

En plus de ces dispositifs spécifiques pour les personnes handicapées, l'assurance maladie peut délivrer une attestation d'Affection de Longue Durée (ALD).

2. Qui pourra m'aider ?

Pendant votre formation, vous serez appuyé par un Référent Handicap, qui a pour rôle de vérifier que les personnes en situation de handicap bénéficient bien de conditions appropriées pour leur apprentissage de la part de l'ensemble du personnel. Il est votre interlocuteur pour tous vos besoins administratifs et s'assure que vous pouvez bénéficier pleinement de votre formation, sans préjudice par rapport à d'autre personne qui ne sont pas en situation de handicap.

Référent Pédagogique : Il anime le collectif des formateurs et conçoit le contenu des formations, ainsi que leurs méthodes.

Contact : contact@groupe-evolut-in.com

Référent Administratif : Il s'occupe des formalités administratives

Contact : contact@groupe-evolut-in.com

Référent Handicap : Il a pour rôle de s'assurer que les personnes en situation de handicap bénéficient bien de l'attention nécessaire et des dispositifs adaptés pour la bonne participation aux différentes actions de formation.

Contact : contact@groupe-evolut-in.com

3. Comment cela se passe concrètement

- **A quel moment évoquer ma situation de handicap ?**

Vous pouvez le faire à tous les stades de la formation, mais le mieux est bien sûr de l'évoquer dès votre inscription.

La personne responsable prendra alors contact avec le référent handicap ou toute personne informée pour bien vous prendre en charge.

Le référent handicap prendra contact avec vous pour bien comprendre vos contraintes et chercher avec vous les meilleurs moyens pour les prendre en compte durant l'ensemble de votre formation.

Vous pouvez également envoyer un courriel à la Coordinatrice.

Pour que les mesures appropriées soient effectivement déployées, vous devrez fournir votre RQTH ou tout document assimilé permettant d'attester de votre situation de handicap.

- **Quels sont les effets sur le déroulement de la formation ?**

Durant votre rendez-vous avec le référent handicap, il sera décidé des aménagements qui seront nécessaires. Ceux-ci sont adaptés directement à votre handicap, et il n'est donc pas possible de dire a priori les mesures qui seront prises.

- **Quel sera le suivi pendant la formation ?**

Le référent handicap est bien sûr votre interlocuteur privilégié. Il assure la bonne liaison entre les formateurs, l'administration de l'OF et les services de l'État.

Il est tenu au secret et ne peut divulguer des informations à votre endroit qu'avec votre accord exprès.

Il peut d'ailleurs vous proposer d'autres organismes de prise en charge pour compléter le dispositif d'aide auquel vous avez droit.

III. NOTRE PHILOSOPHIE D'APPRENTISSAGE ET DE TRANSMISSION.

Les méthodes utilisées par les formateurs sont bien sûr pesées en fonction du groupe et de sa composition. Elles sont également adaptées en fonction du type d'apprentissage souhaité. Elles peuvent être :

- **Affirmative** : Le formateur réalise des apports théoriques sous forme expositive. Il se doit alors de bien structurer son exposé pour apporter les informations qu'il a à transmettre de manière efficace et progressive. Il se doit d'être concis, exact, et d'apporter des exemples concrets à ce qu'il évoque pour marquer les différents points qu'il souhaite apporter.
- **Interrogative** : Le formateur part du principe qu'une partie du savoir est dans la salle. Il pose des questions orientées afin d'amener les apprenants vers les points clés d'apprentissage de la formation. Il reformule les différentes réponses afin de pouvoir fournir aux stagiaires des points clairs et non ambigus. Le formateur s'assure ainsi que tout le monde a bien compris et il doit également veiller à ce que chacun s'exprime.
- **Démonstrative** : C'est une méthode beaucoup plus inductive. Le formateur propose des exercices dont il montre la résolution étape par étape, à la manière d'une démonstration. Les stagiaires font l'exercice avec lui et le formateur vérifie à son issue que l'ensemble des objectifs pédagogiques sont remplis.
- **Applicative** : Il s'agit de mettre en application un savoir qui vient d'être transmis. Cela est fait souvent de manière concrète, par un jeu de rôle, un exercice, ou une analyse de situation. Le formateur cadre le travail à réaliser et en organise la restitution collective.

1. Les formateurs

Les formateurs du groupe Evolut'In sont des professionnels expérimentés qui connaissent parfaitement leur sujet. Leur longue expérience dans chaque domaine leur permet d'avoir une bonne assise théorique mais aussi de nombreux exemples illustratifs.

2. Nos équipements

Nous avons tous les équipements pour pouvoir réaliser des formations en présentiel ou distanciel. *Le Groupe Evolut'In* est équipé de systèmes de visioconférence qui permet de suivre les formations sans difficultés et avec la possibilité de poser des questions et d'échanger avec les autres participants.

Cette visioconférence fait l'objet d'une assistance technique afin de s'assurer que personne ne soit mis de côté quant à l'utilisation des moyens modernes d'accès à distance.

Les formateurs restent à disposition pendant toute la durée de votre formation pour toute aide ou questions. Vous aurez accès par un extranet aux supports des formations.

3. Comment se passe l'accueil des personnes en situation de handicap ?

Nous prenons en compte les contraintes associées au handicap et nous faisons appel à des appuis spécialisés en passant par CAP EMPLOI et/ou l'AGEFIPH ou l'un de nos partenaire handicap.